

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6385
27 mai 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 27 MAI 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

Comme suite à ma lettre No P3365-72 du 15 mai 1965 (document S/6362), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon gouvernement a saisi le Gouvernement turc d'une protestation formelle concernant une nouvelle violation de l'espace aérien grec.

Le 26 mai 1965, un avion à réaction turc a survolé l'île de Lesbos entre 0603 heures et 0609 heures à partir d'un point situé à 39° 06' de latitude nord et 26° 40' de longitude est jusqu'en un point situé à 39° 24' de latitude nord et 26° 27' de longitude est, pénétrant de 8 kilomètres à l'intérieur de l'espace aérien grec.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Alexis S. LIATIS

65-12878

